

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Placé de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Le témoignage des femmes et l'Etat-civil

S'il est un mérite qu'on ne saurait contester à la troisième République, c'est celui de s'être appliquée, en ces dernières années, de relever de nombreux points de vue, la situation de la femme, en augmentant les garanties et les droits qu'une législation trop étroite et empreinte de l'esprit d'un autre âge se bornait à accorder à « cet être éternellement mineur. »

A cet égard, il faut enregistrer avec une réelle satisfaction comme un signe des temps, la loi qui a été promulguée tout récemment, le 9 décembre 1897, et qui confère à la femme majeure et jouissant de ses droits civils le droit d'être témoin dans les actes de l'état-civil et dans tous les actes instrumentaires.

Il y a là une innovation qui mérite de ne pas passer inaperçue et dont un savant jurisconsulte, M. Jules Cazot, avait au Sénat, dans son remarquable rapport, signalé toute l'importance en même temps que toute la justice.

Le droit d'être témoin aux actes de l'état-civil était-il, comme on l'a soutenu, une dépendance de la capacité politique ? C'est ce qu'il fallait admettre, si l'on voulait justifier l'article 37 du Code civil.

Mais il nous semble au contraire que le droit d'être témoin aux actes de l'état-civil tient uniquement à la capacité civile. On ne comprenait pas dès lors, que la femme en fût privée, alors que suivant une jurisprudence aujourd'hui établie, on le reconnaît à un étranger.

Ces contradictions avaient donc de quoi surprendre ; mais il en était d'autres qui étaient de nature à saisir encore plus vivement l'esprit. La femme est admise à témoigner devant la justice criminelle et devant la justice civile. Ici son témoignage a légalement et moralement la même valeur que celui de l'homme. Elle peut déposer sur des faits qui intéressent la vie, l'honneur, la fortune des citoyens, et elle ne pouvait certifier, sous sa signature, l'identité d'un comparant ou d'un déclarant, l'exactitude des déclarations et la conformité de l'acte qui en est dressé.

Il faut avouer qu'il y avait là quelque chose d'étrange. Chose curieuse, notre Code retardait sur la législation de l'empereur Léon qui, au dixième siècle, admettait les femmes au témoignage, au moins dans les actes de naissance et sur le droit canonique qui, à cet égard, mettait également les deux sexes sur la même ligne.

En résumé il était nécessaire de modifier l'article 37 du Code civil, en supprimant la différence qu'il a établie entre l'homme et la femme.

Les auteurs de la nouvelle loi sont allés plus loin.

Ils ont estimé que la réforme devait être étendue à tous les actes instrumentaires, testaments par acte public ou mystiques et aux actes entre vifs passés par devant notaire. Les raisons que nous venons d'exposer, en ce qui concerne les actes de l'état civil, sont les mêmes ici et peuvent être invoquées

avec la même force, et il n'y a aucun motif de maintenir à cet égard des distinctions qui ne seraient en réalité que des disparates.

Plusieurs législations étrangères nous avaient précédé dans cette voie.

Il importait donc de reconnaître la capacité de la femme, et d'admettre son témoignage, non seulement dans les actes de l'état civil, mais dans les actes instrumentaires en général, avec cette réserve cependant que si la femme est mariée, elle ne puisse, dans le même acte, être témoin avec son mari, les deux témoignages pouvant alors être considérés comme n'en formant qu'un.

Aujourd'hui la réforme très juste, très légitime, dès longtemps réclamée par d'excellents esprits, est réalisée par la loi. Il n'est pas douteux que la loi elle, ne passe rapidement dans les mœurs. Le prestige de la mère et de l'épouse, — ces deux titres sacrés entre tous, — ne fera que s'en accroître.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 décembre

M. Souhet interpelle le Gouvernement sur l'application de règlements relatifs aux abattoirs de Firminy (Loire).

Après l'intervention de M. Milliard, garde des sceaux, l'incident prend fin ; aucun ordre du jour n'a été déposé.

MM. Desfarges et Viviani développent ensuite une interpellation sur les conditions dans lesquelles sont exécutés les travaux de l'exposition. Après l'intervention dans la discussion de MM. Boucher, Lemire, Faberot, trois ordres du jour sont déposés par MM. Desfarges, Jaurès et Lemire.

Le centre réclame l'ordre du jour pur et simple qui est accepté par le Gouvernement et adopté par la Chambre par 280 voix contre 230.

Le président fait ensuite l'éloge funèbre de M. Pétrot député de Paris.

On passe à une 3^e interpellation, celle de M. Charruyon au sujet d'une arrestation ordonnée par le parquet de la Rochelle.

Après une courte réponse de M. le garde des sceaux, l'ordre du jour pur et simple réclame par le centre et accepté par le Gouvernement, est adopté par 325 voix contre 169.

Séance du 15 décembre

La Chambre discute le budget des travaux publics.

M. Camille Pelletan proteste contre ce budget puis on passe à l'examen des articles.

Un amendement de M. Bourrat réclamant 3,800 francs pour le personnel du corps des mines est repoussé.

Un amendement de M. Pajot pour augmenter le traitement des éclusiers est adopté par 278 voix contre 254.

MM. Lacombe et Merlou prennent la parole pour un fait personnel. Après quelques paroles de M. Turrel, l'incident est clos et la séance levée.

INFORMATIONS

Election législative

HAUTE-SAVOIE

Circonscription de Bonneville

MM. Chautemps, député, candidat de la concentration républicaine, 8,136 voix (élu) ; Moret-Fredel, républicain modéré, 4,726 voix.

Election au Conseil général

RÉALMONT (TARN)

Votants, 2,860. Maurice Rigaud, radical, 1,114 voix ; Cathala, candidat préfectoriel, 911 ; Sicard, conservateur, 824 (ballottage).

Conseil des ministres

Les ministres ont commencé à s'occuper du choix d'un nouveau gouverneur de la Banque de France. On sait que M. Magnin doit quitter ses fonctions à la fin de l'année ; il est très vraisemblable que son successeur sera désigné dans le courant de la semaine prochaine. Jusqu'ici, deux noms sont mis en avant : ceux de M. Pallain, directeur général des douanes, et M. Labeyrie, gouverneur du Crédit foncier.

L'expédition Marchand

L'agence Havas communique aux journaux la lettre suivante de M. François Deloncle :

Monsieur le directeur,
Je reçois le télégramme suivant de M. Wauters, directeur du *Mouvement géographique*, qui a donné la nouvelle du massacre Marchand :

« Bruxelles, 11 décembre, 11 heures.
» J'apprends que Marchand serait un des deux européens échappés au désastre ; j'en serais bien heureux ; priez d'en informer la famille.
» Signé : WALTERS. »

Il m'est impossible de ne pas demander publiquement à la loyauté de M. Wauters de nous révéler, sans plus de réticences, la source de ses télégrammes ; nous le supplions de mettre fin à nos angoisses.

Signé : F. DELONCLE.

L'Instruction judiciaire contradictoire

L'*Officiel* a publié le texte de la loi nouvelle sur « l'instruction préalable en matière de crimes et délits ». La loi va donc devenir exécutoire. Aussi le garde des sceaux adresse-t-il aux procureurs généraux une circulaire relative aux détails de son application.

L'Instruction

A l'occasion de l'affaire Dreyfus, le gouvernement s'est préoccupé de la question de savoir si la nouvelle loi sur l'instruction criminelle contradictoire était applicable en matière militaire comme en matière civile.

Examen fait de la question, il a été reconnu que cette extension ne pouvait avoir lieu, le Code de procédure militaire étant complet et ne comportant pas, sur ce point, de référence au Code d'instruction criminelle.

Le projet de loi Flandin

De *La Libre Parole* : Notre ami Castelin vient de déposer l'amendement suivant, qui donne déjà une certaine garantie aux journaux indépendants :

Amendement à la proposition de loi de M. Flandin contre la liberté de la presse présenté par M. André Castelin, député : Modifier l'article 13 de la loi du 29 juillet, ainsi qu'il suit. Supprimer le troisième paragraphe de cet article, relatif à l'insertion de la réponse de toute personne nommée ou désignée, et le remplacer par le paragraphe suivant : « Cette réponse sera gratuite, mais ne pourra pas dépasser le double de l'article qu'elle doit rectifier. Mais celui qui use du droit de réponse pourra toujours exiger un minimum de 50 lignes. »

Encore une fois, c'est là une garantie, et avec l'amendement Castelin, la proposition Flandin ne présente plus aucun danger.

Banquet d'adieux à M. de Mohrenheim

La colonie russe de Paris se propose de donner un grand banquet d'adieux en l'honneur du baron de Mohrenheim. De nombreuses personnalités du monde diplomati-

que et de la société parisienne se joindront au Comité d'organisation.

Démenti officiel à l'« Intransigeant »

L'Agence Havas communique la note officielle suivante :

« Le journal *Intransigeant* fait, à propos de l'affaire Dreyfus, sous ce titre : « La pièce secrète. La vérité sur le traître », un récit inexact en tous points. Nous sommes autorisés à dire que le gouvernement donne le démenti le plus formel à ce récit et affirme que les pièces visées dans cet article n'existent pas et n'ont jamais existé. »

» M. Charles Dupuy, de son côté, proteste contre de pareilles allégations. »

Rappelons, à propos de cette note officielle, que *Intransigeant* s'attendait à un démenti et que, dans l'article dont il s'agit, il déclarait que, en dépit du démenti qui lui serait infligé, il persisterait dans ses affirmations.

Ajoutons que, d'autre part, Mathieu Dreyfus prétend que l'histoire racontée par *Intransigeant* est un pur roman.

Bazar de la Charité

La 7^e chambre de la cour a confirmé le jugement de la 11^e chambre qui avait condamné MM. de Mackau à 500 fr. d'amende, Baylac à un an de prison et 300 fr. d'amende, Bagrachow à huit mois et 200 fr. L'arrêt, sans augmenter la peine, aggrave par ses motifs la responsabilité du baron de Mackau.

Avocat menacé

Un violent incident s'est produit au Palais de justice de Paris. Un avocat qui avait malmené la partie adverse fut injurié et menacé à la fin de l'audience.

Suicide de M. Rempier

M Rempier, juge d'instruction, dont on a tant parlé jadis, vient de se suicider au Palais.

Banquet

Le banquet des chambres syndicales de l'industrie et du bâtiment a eu lieu dimanche à l'hôtel Continental ; il comprenait environ trois cents convives. Il était présidé par le ministre du commerce.

Le président de la République s'était fait représenter par le commandant Serpette. Au dessert, plusieurs discours ont été prononcés.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Delaville Le Roulx déclare retirer la candidature qu'il avait posée au fauteuil de M. Edmond Le Blant.

L'Académie a procédé à l'élection de deux membres titulaires en remplacement de MM. Edmond Le Blant et Léon Gauthier, décédés.

Au septième tour, M. Deveria a été proclamé élu en remplacement de M. Edmond Le Blant. Au deuxième tour M. Babelon a été élu en remplacement de M. Léon Gauthier.

Lèse-Majesté

Dépêche de Berlin au *Daily Mail* : « Un malheureux ouvrier, accusé du crime de lèse-majesté, et craignant les conséquences de cette affaire, s'est tué d'un coup de revolver. »

Les troubles de Mostaganem

Cent vingt-quatre indigènes impliqués dans les récents troubles de Mostaganem,

ont comparu devant la chambre des appels correctionnels.

Sur l'appel *a minima* du ministère public, la cour a confirmé pour la plupart la peine de quatre mois de prison prononcée par le tribunal de Mostaganem. Elle a élevé la peine pour neuf inculpés, de quatre à huit mois de prison et a infligé par défaut quatre mois de prison à trois indigènes qui avaient été acquittés par les premiers juges.

Les drames de la mer

Trois chalutiers du port de Boulogne, les numéros 2041, patron Malfoy; 2076, patron Ravière; 2219, patron Fournier, montés par trente hommes d'équipage, n'ont pas reparu depuis la dernière tempête. On les considère comme perdus corps et biens.

Mort du baron de Rahden

On annonce la mort du baron de Rahden qui, il y a quelques années, tua dans un cirque de Clermont-Ferrand, un officier danois qu'il soupçonnait être l'amant de sa femme, la fameuse écuyère qui, plus tard, s'exhiba aux Folies-Bergère.

CHRONIQUE LOCALE

ANNUAIRE OFFICIEL

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que l'Annuaire officiel du département du Lot va paraître.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet Annuaire officiel qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenues en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « Les Fêtes républicaines dans le département du Lot pendant la période révolutionnaire » par M. L. Combarieu, archiviste.

M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale grâce au soin et à l'intelligence qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

Ces quelques pages d'histoire locale constituent un document historique dont on ne saurait nier l'importance.

Après les avoir lues, nous savons comment nos ancêtres quercynois ont accueilli ces deux grandes nouvelles : la chute de la royauté, la fondation de la République; nous connaissons les sentiments de joie qui animaient leurs cœurs, quand par leurs fêtes populaires, ils glorifiaient la Patrie, la Liberté et la Justice.

Nous sommes certains qu'en « localisant ainsi l'histoire », on arrivera à mieux con-

naître cette grande période révolutionnaire, aujourd'hui encore mystérieuse et légendaire.

M. Combarieu aura contribué à cette noble tâche.

On peut dès aujourd'hui souscrire à l'imprimerie du Journal du Lot.

Prix de l'exemplaire : 2 fr. ; par la poste, 2 fr. 25.

CAHORS

Elections au tribunal de commerce

Dimanche ont eu lieu, pour l'arrondissement de Cahors, les élections pour le renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce.

Voici les résultats :

	Inscrits : 1,452. — Votants :		
	Président GREIL, L.	Juge titulaire BACH, A.	Juge suppléant CAZALY, A.
Cahors (Nord)...	63	66	62
Cahors (sud)....	43	44	41
Castelnau.....	»	»	»
Catus.....	48	50	47
Cazals.....	»	»	»
Labenque.....	33	33	33
Lauzès.....	»	»	»
Limogne.....	23	23	23
Luzech.....	26	26	26
Montcuq.....	17	17	17
Puy-l'Evêque..	»	»	»
S-Géry.....	7	7	7

Les bureaux de vote de Cazals et de Puy-l'Evêque n'ont pu être formés.

La commission de recensement général des votes composée de MM. Dauchez, secrétaire général, Reilhé, conseiller général et Costes, maire de Cahors, se réunira le jeudi 16 décembre courant, à l'hôtel de la Préfecture, pour l'examen des procès-verbaux et la proclamation des résultats.

Un second tour paraît inévitable.

SUCCÈS

Samedi dernier M. le Directeur de l'Alliance déployait une activité dévorante. Affairé, essoufflé, le visage cramoisi, l'œil en feu, il avait quinze ans, que dis-je, trente ans de moins. Il n'avait plus de rhumatismes... il volait de l'imprimerie à la gare, de la gare à l'imprimerie, présidait à de monstrueux chargements.

En tête, traînés chacun par trois chevaux colosses roulaient 16 chariots immenses dont les essieux craquaient sous le poids de lourds paquets... venaient derrière un nombre incalculable de charrettes à bras traînées par des hommes, parmi lesquels on reconnaissait jusqu'à des rédacteurs... Plus loin venait encore une série indéfinie d'hommes, de femmes, d'enfants portant des paquets sur les épaules ou sur la tête.

On expédiait à St-Céré des numéros de l'Alliance destinés à écraser tous les républicains de St-Céré... et du monde.

A la gare, la Compagnie avait dû tripler son personnel; quinze wagons avaient été retenus! On y empilait avec un soin jaloux, tous les paquets, sous l'œil attendri du maître.

« Pétard de Dieu, qualo béno », répétait l'ex-déporté en se frottant les mains; et s'adressant au petit Pascal cadurcien : « Ogatz, pitzoù, lui disait-il, tout oco bal « soun pesant d'or. »

L'illustre déporté était tellement sûr du succès de la liste qu'il patronait, que sa joie faillit, dit-on, troubler sa digestion.

..... Mais « ô rage, ô désespoir » ce sont les républicains démocrates qui ont été élus : la victoire appartient aux candidats mêmes que notre illustre compatriote voulait ensevelir sous l'entassement prodigieux des numéros de son journal.

Le grand déporté (?!?!!) en sera pour ses frais de papier et de tirage; car pour qui le connaît, il est invraisemblable qu'il ait jamais songé à se faire payer les services qu'il a rendus, rend et rendra à la cause qui lui est chère. — M. B. — soyons toujours discret... est le désintéressement même, chacun sait cela!

Aussi le plaignons-nous de tout notre cœur; le pauvre homme! après avoir fait tant de préparatifs de toute sorte, après avoir chanté victoire à tous les échos, aboutir à un tel échec! C'est vraiment trop malheureux.

Nous exprimons à M. B. nos sentiments de condoléance.

A. D.

Cours d'adultes

Des cours d'adultes (hommes) auront lieu, deux fois par semaine, dans les écoles publiques de garçon, de la ville de Cahors.

Ils seront faits par le personnel de ces écoles et auront lieu, le lundi à l'école de la rue du Lycée, de 8 à 9 h. du soir.

Le vendredi à l'école du vieux-palais à la même heure.

Les élèves se feront inscrire, soit à l'une ou l'autre école, soit aux deux écoles.

Des conférences seront faites, le samedi à la rue du Lycée par M. Lebre, professeur au Lycée et M. Suquet, professeur à l'école normale.

Des conférences seront faites à l'issue du cours d'adultes à l'école du vieux-palais par MM. Cahier et Marcus, professeurs à l'école normale.

Le programme des cours et des conférences sera publié chaque semaine.

Dès aujourd'hui on peut se faire inscrire. Samedi, 18 décembre, ouverture des cours d'adultes. M. Lebre traitera à l'école de la rue du Lycée le sujet : *La morale d'Aristote*.

Nous donnerons prochainement le programme des cours d'adultes organisés pour les jeunes filles.

Véloce-Sport cadurcien

Les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le jeudi 23 décembre, à huit

heures et demie du soir, au siège du Club, café Tivoli.

Ordre du jour : Election des membres du bureau et du conseil d'administration.

Boucherie

Dimanche dernier, la police de Cahors, dans une visite faite chez divers bouchers de la ville, a été amenée à dresser trois procès-verbaux :

Un à la femme Fraysse, du faubourg Saint-Georges, établie place des Petites-Boucheries, pour usage d'une balance non poinçonnée, et deux aux nommés Bru, rue de la Préfecture, 24, et Albet, place des Petites-Boucheries, sur la quantité des marchandises vendues par des procédés frauduleux, c'est-à-dire en plaçant des corps lourds sous et sur les plateaux d'une balance.

Au cours de ces visites, M. le commissaire de police a voulu constater le poids de certains achats fait par diverses personnes; les unes lui ont répondu qu'elles ne savaient pas combien elles les avaient payés, et les autres qu'elles étaient satisfaites.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 DÉCEMBRE 1897

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénélon*).

L'artilleur (allegro),	Leroux.
La Sirène (ouverture),	Auber.
Espana (valse),	Chabrier.
Rôbert le Diable (fantaisie),	Meyerbeer.
Souvenir de Serquigny (maz.),	Sellenick.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 14 décembre 1897

Naissances

Mercadié, Paul-Jean-Lucien, rue Labarre, 38.

Décès

Gilhac, Marie, V^e Ruamps, 76 ans, rue des Soubirous, 22.

Calabrés, François, fumiste, 49 ans, rue de la Banque.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÊQUE. — Election des juges consulaires. — Nous apprenons que, comme les années précédentes, le bureau électoral du canton de Puy-l'Evêque n'a pu être composé.

CASTELFRANC. — Une épidémie d'angines diphtériques sévit à Castelfranc. Deux enfants, dans l'espace de quelques jours, ont été atteints et l'un d'eux a succombé à cette terrible maladie.

SAINT-MICHEL (C^{ne} de Cours). — Nous avons reçu samedi soir la communication suivante :

Aujourd'hui, vers 4 heures du soir, un docteur de Cahors avait été appelé à Saint-Michel pour voir un malade; arrivé au bout d'une petite côte à l'entrée du village, son cheval voulut reprendre le trot, mais au même moment, il butta par suite de l'em-

BEN BACHIR
AU MAROC⁽¹⁾

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

XXII

A OUDCHDA

Ben Bachir, qui avait abandonné sur le terrain le cadavre de la mule, celui de la hyène et ceux des deux chacals, regrettait de n'avoir pu passer les nuits suivantes dans le même affût, certain que ce lieu de carnage allait y attirer de nombreux et féroces visiteurs nocturnes et qu'il en ferait facilement une sanglante hécatombe. Il fallait en effet deux longues journées pour aller de sa maison à cet endroit et autant pour en revenir. Une seule pensée atténuait l'amertume de ses regrets.

— Pendant qu'ils dévorent en se battant les restes de ma pauvre mule, se disait-il, ils laisseront en paix le tombeau de ma bien-aimée et j'aurai le temps d'enlever son corps à leur férocité. »

(1) Traduction et reproduction réservées.

Dès le lendemain, il creusa dans le vaste enclos qu'il avait fait entourer avec soin, et tout près de samaisonnette, deux caveaux solides et profonds, contigus l'un à l'autre et réunis par une porte de communication. L'un était destiné à recevoir le corps de Zohra, l'autre à cacher les armes et les marchandises qu'il rapportait de la caverne. Ce travail n'avait pas duré plus de deux jours.

Il partit ensuite au milieu d'une belle nuit sans dire à qui que ce fût la direction qu'il prenait, monté sur son cheval et conduisant une autre mule qu'il avait chargée d'une grande boîte de bois en forme de bière qu'il avait, à l'insu de tous, façonnée de ses propres mains.

Arrivé au tombeau, il constata avec une joie mêlée de tristesse que les bêtes féroces l'avaient laissé intact, mais qu'il ne restait plus de la mule que les quatre os les plus forts, les plus durs et les plus gros. Les fauves avaient respecté les cadavres de la hyène et des deux chacals, comme pour justifier le proverbe : « Les loups ne se mangent pas entre eux. »

Il enleva ensuite la double couche de terre et de pierres grosses et petites qui recouvrait le corps de la morte, l'exhuma, l'entoura de linges blancs, le déposa dans la boîte qu'il cloua, entoura cette dernière d'un tapis et en chargea le bât de la mule sur lequel il l'attacha avec des cordes solides.

Il retourna ensuite à ses tentes où il arriva pendant la nuit et déposa le cadavre de Zohra dans le caveau qui lui était destiné.

XXIII

A LA CAVERNE

A cette époque, depuis la conquête de l'Algérie par les français, il n'y avait encore qu'un très petit nombre d'arabes et encore moins de marocains osant affronter seuls le roi des animaux, qui leur inspirait une crainte respectueuse. On ne le chassait guère qu'à cheval et en nombre, sous la direction des personnages riches et influents du pays. Le lion régnait donc à peu près en maître par sa force et la terreur qu'il inspirait.

Il n'en était pas de même de la panthère que l'on ne chassait pas, mais que les indigènes parvenaient quelquefois à surprendre, lorsqu'ils étaient mis en éveil par la perte de quelques-unes des bêtes de leurs troupeaux.

Encore était-il rare que, dans ces dangereuses rencontres, il n'y eût pas mort d'un ou de plusieurs hommes.

Ben Bachir, ancien berger, élevé en Algérie, avait été un des premiers initiés à la chasse à l'affût de ces redoutables et féroces carnassiers et était devenu un des tireurs les plus adroits de la contrée. La profession de tueur de lions et de panthères était alors complètement inconnue au Maroc. Aussi s'expliquera-t-on facilement l'enthousiasme général qui accueillit la vue du cadavre du féroce félin. On hissa la panthère sur le cheval le plus haut de taille qu'il y eût dans les environs, et, dans une grande fantasia, on brûla beaucoup de poudre en l'honneur de celui qui l'avait tué. Le chasseur l'écorcha ensuite et en fit tanner la peau qu'il cloua dans l'intérieur de sa

maisonnette.

Ce coup d'adresse et de courage en même temps, augmenta encore la considération dont il jouissait déjà dans le pays. Il eût pu y vivre heureux et tranquille si Zohra avait été encore vivante; il en aurait fait sa femme légitime et n'en aurait jamais épousé d'autre, car, en amour, quoique d'un tempérament des plus robustes et d'un caractère un peu sauvage, il n'avait jamais connu et ne connut jamais que l'unité, à l'inverse du marocain Mahmoud Ould Saïock qui avait été assassiné pour avoir trop aimé la pluralité.

Zohra, sa bien-aimée était bien là, auprès de lui, mais elle était dans la terre, dans un sombre caveau, masse informe et inerte, horrible proie des vers. Il respectait son souvenir et sa tombe, espérant la retrouver plus tard dans le paradis que Mohammed promet à ses élus.

Il lui était maintenant inutile d'aller aussi souvent à son ancienne tente et à la caverne puisque le corps de l'infortunée dormait en lieu sûr à quelques pas de lui. La course était longue, il ne fallait guère moins de six jours pour l'aller et le retour, sans faire entrer en ligne de compte les dangers à courir le jour comme la nuit.

Il résolut donc de tenter encore deux voyages seulement pour rapporter de la caverne tout le poids de marchandises que pourraient supporter deux mules bien chargées et partit à cheval emmenant cette fois avec lui ses deux meilleures bêtes de somme.

En arrivant aux deux tentes dont il avait

pièrement qu'on venait d'opérer et s'abat-
tit sur place. Ce ne fut que grâce au con-
sentement de M. le maire de Cours et de sa fa-
mille qu'aucun accident sérieux n'eut lieu.
On ne put dégager le cheval qu'à grand
peine.
Tout s'est borné à quelques dégâts maté-
riels à la voiture, heureusement.

MOULINBESSOU. — La semaine dernière
la nommée Françoise Chevalier Paillas,
âgée de 65 ans, célibataire au Moulinbessou
qu'a adoptée la famille Lacombe, s'est laissée
choir du haut de l'échelle qui donne accès
au galetas de sa maison. Son héritier, La-
combe B., père, entendant ses gémisse-
ments, accourut et la trouva étendue sur le
plancher. Son état est d'autant plus grave
qu'elle refuse obstinément tout médicament
et la visite même du médecin.

— Une cantine scolaire est organisée
depuis mardi dans nos écoles, grâce à une
petite cotisation des familles qui ont des
enfants à l'école. Un peu de bouillon chaud
est délivré aux enfants par les soins de
l'institutrice qui fait la cuisine avec l'aide
de ses plus fortes élèves.
Les enfants fournissant le pain et les légu-
mes à tour de rôle, la dépense sera peu
élevée en raison des services que cette me-
sure de précaution peut rendre aux enfants
qui viennent de loin. C'est un exemple à
suivre et nous devons des remerciements à
l'institutrice.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. —
A l'ouverture de l'audience le tribunal pro-
nonce trois condamnations à l'amende pour
délit de chasse sans permis.

Les affaires suivantes sont ensuite ap-
pelées :

Pierre-Eustache Cabrinhaç, âgé de 51
ans, chiffonnier à Carayac, comparait sous
l'inculpation d'ouverture d'un débit de bois-
sons sans déclaration.

Le tribunal le condamne à 16 fr. d'a-
mende.

— L'épouse R..., de Figeac, est condam-
née à cinq jours d'emprisonnement pour
vol.

— Armand Lavinal, 35 ans, journalier à
Saint-Céré, pour se procurer le plaisir de
manger du civet, a soustrait deux lapins au
préjudice d'un de ses voisins : huit jours
d'emprisonnement.

— Antoine Galtié, 25 ans, cultivateur à
Laresses, est inculpé de port d'arme prohi-
bée (coup de poing américain), 16 fr. d'a-
mende.

— Le tribunal rend ensuite son jugement
dans l'affaire Castanié, premier adjoint au
maire de Saint-Céré et directeur du journal
l'Indépendant du Lot, contre le sieur Rou-
zat, électricien au même lieu, inculpé d'ou-
trages par paroles envers un magistrat de
l'ordre administratif, à l'occasion de l'exer-
cice de ses fonctions.

Rouzet est condamné, par défaut, à 50 fr.
d'amende, à 10 fr. de dommages-intérêts
envers la partie civile et à tous les dépens.

St-CÉRÉ. — Elections. — Comme nous
l'avions annoncé, les élections municipales
de St-Céré ont eu lieu dimanche.

La lutte a été vive, mais la liste pana-
chée du maire a été battue.

C'est un succès incontestable pour les
républicains sincères de St-Céré et... un
succès aussi pour notre confrère *l'Alliance*,
qui avait consacré un numéro spécial à ces
élections.

Nous nous en réjouissons.
Voici le résultat :

Cyprien Castagné, 594 voix ; Louis Mu-
rat, 605 ; Louis Dépeyrot, 606 ; Isidore
Vayrac, 595 ; Louis Marquet, 584 ; Isidore
Faure, 584 ; Guillaume Loucet, 588 ; Hen-
ri Laporte, 589 ; Philippe Fréjac, 592 ;
Guillaume Corn, 612 ; Pierre Estival, 580 ;
Raymond Magot, 583 ; Jean Bayle, 578 ;
Firmin Poujade, 567 ; Jacques Hériel,
567 ; Blanc Nadal, 588 ; Philippe Castanié,
543 ; Amand Quercy, 538 ; Joseph Rouge-
rie, 576 ; Louis Vernéjoul, 551 ; Tous-
saint Delaurié, 593 ; Antoine Saint-Cha-
maud, 586 ; Paul Pilliol, 542.

AYNAC. — Découverte. — Un proprié-
taire du village de Foy, commune d'Aynac,
a découvert, en démolissant un vieux mur,
bon nombre de pièces de 6 francs et de 3
francs frappées à l'effigie de Louis XV, au
millésime de 1772.

Ces pièces sont bien conservées ; elles por-
tent la branche de laurier et, tout autour,
l'inscription latine : LUD XV, D. G. *Franciæ*
et *Navarræ rex.*

Sur le revers, on lit : *Sit nomen Domini*
benedictum.

Avis aux amateurs de vieille monnaie.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Conférence. — Dimanche
dernier 12 décembre, à 4 heures du soir, a
eu lieu dans la grande salle de la Mairie,
décorée avec beaucoup de goût, la conféren-
ce publique sur « l'alcoolisme » faite par
l'éminent et sympathique Président du Tri-
bunal de notre ville, M. Zéglicki, dont le
dévouement à la grande cause de l'enseigne-
ment populaire et national est absolu. Il a
écrit, en effet, plusieurs ouvrages de droit
dont un pour nos écoles primaires, justement
apprécié de tous, qui a été adopté par la vil-
le de Paris et couronné par plusieurs socié-
tés savantes.

M. le Sous-Préfet présidait, assisté de
M. l'Inspecteur primaire. Plusieurs notabi-
lités, le Tribunal, le Conseil municipal, les
fonctionnaires, les élèves des écoles et un
nombreux public se pressaient dans la gran-
de salle.

M. Serr, en quelques paroles éloqu岸tes,
a présenté la conférence.

M. Zéglicki remercie en quelques mots
émus des paroles élogieuses qu'on vient de

lui adresser et commence aussitôt le déve-
loppement de son sujet qu'il traite brillam-
ment au point de vue : pénal, physiologi-
que, moral et social.

Il indique ensuite les véritables moyens
d'enrayer le fléau dévastateur qui menace
notre race de dégénérescence et de destruc-
tion.

Une heure durant, il a tenu son auditoire
sous le charme de sa parole qui a été écoutée
avec une profonde attention, et sa pérorai-
son a été saluée par les unanimes applau-
dissements de l'assistance.

Cette conférence aura certainement du
retentissement dans toute la région et espé-
rons que les bienfaits s'en feront sentir au-
tour de nous. M. Zéglicki, en effet, non
seulement ne marchand pas sa peine toutes
les fois qu'il voit un service à rendre à
quelque cause intéressante, ou un progrès à
accomplir, mais encore, il n'hésite pas à ou-
vrir sa bourse pour réaliser et mener à bien
ce qu'il croit bon. Il a fait tirer en brochu-
res de nombreux exemplaires de son tra-
vail et il ne manquera pas de les répandre à
profusion dans le département, afin que cha-
cun puisse profiter des avis et des sages
conseils qu'elles contiennent et arrêter par
là le mal envahissant qui menace de ruiner
notre pauvre humanité.

Et maintenant merci à M. Zéglicki
d'avoir eu conscience du danger, de n'avoir
pas hésité à faire œuvre de bien en jetant le
cri d'alarme et de chercher ainsi constam-
ment à améliorer l'étal moral des masses.
Merci aussi des bons moments qu'il nous a
fait passer. Sa conférence a été un véritable
régal pour tous, aussi on peut dire que son
succès a été complet.

Toujours infatigable et dévoué, nous ap-
prenons que M. le Président du Tribunal
fera une conférence également sur *l'alcoolis-
me*, dimanche prochain, à la mairie de
Souillac.

— **Banquet.** — Le banquet donné par
« l'Orphéon gourdonnais » sous la prési-
dence de M. le Sous-Préfet et de M. le
Maire à l'hôtel du Lion d'Or, tenu par M.
Jauvion, a été des mieux réussis. La plus
franche gaieté n'a cessé de régner toute la
soirée. Plusieurs membres ont chanté de
jolies romances. La *Marseillaise* a clôturé
la série.

— **Bal.** — Le bal donné dimanche au
soir à la Mairie par la corporation des tail-
leurs, couturiers, etc., avait attiré toute la
jeunesse gourdonnaise des deux sexes. On
s'en est donné à cœur joie jusqu'à une heure
très avancée de la nuit.

Nos félicitations.
Nous faisons des vœux pour que les dis-
tractions et les amusements renaissent.

MARTEL. — *La truffe.* — Hier, marché
important. An moins 60 quintaux de truffes
ont été vendus de 8 à 9 fr. le kil. Cours
bien soutenus avec tendance à la hausse.

Il y avait également beaucoup de foies
gras. Les prix n'ont guère dépassé 3.50
et 3.80 le kil. Le temps humide que nous
avons nuit beaucoup à la vente de cette der-
nière marchandise.

Vinification

Sucrage des vendanges

On nous écrit :

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu déjà accorder
l'hospitalité des colonnes de votre journal
à deux lettres, du 18 octobre et 16 novembre
derniers que j'ai eu l'honneur de vous adres-
ser sur le sujet important de la vinification.

Dans l'espoir que vous voudrez bien me
continuer la même bienveillance, je vous
adresse de nouvelles réflexions sur le sucra-
ge des vendanges.

Le 13 novembre dernier, M. le Receveur
des contributions indirectes de la circon-
scription de Gourdon me faisait connaître
verbalement qu'à l'avenir il exigerait de
tous les vigneron, le versement direct et
en une seule fois du sucre brut dans les
caves.

J'ai beau me torturer l'esprit, il m'est
impossible de concevoir qu'on puisse heur-
ter plus ouvertement le bon sens et le véri-
table esprit de la loi.

En effet voici le texte du décret du 22

juillet 1885, portant règlement d'adminis-
tration publique, de la loi du 29 juillet 1884,
relative au sucre :

« Art. 5. — La dénaturation s'opère :
» Dans les dépôts autorisés, par l'addition
» en mélange intime au sucre d'un poids
» égal ou supérieur de raisins frais foulés ;
» A domicile, par le versement du sucre
» dans les cuves de fermentation ou dans
» les moûts.

» Si, au jour et aux heures fixés pour
» l'opération à domicile, le versement dans
» les cuves ou dans les moûts n'est pas
» possible, ou si les agents ne peuvent
» revenir, la dénaturation peut s'opérer par
» le malaxage comme aux dépôts. »

D'après ces dispositions, si le viticulteur
apporte son sucre aux dépôts, la dénatura-
tion y a lieu par malaxage.

Si l'on opère à domicile, la loi porte bien
que la dénaturation, a lieu par le versement
du sucre dans la cuve ; mais, le législateur
s'empresse d'ajouter que si, au jour fixé
pour l'opération, le versement dans les
cuves n'est pas possible, ou si les agents ne
pouvaient revenir, ils opéreraient *comme*
aux dépôts, c'est-à-dire par *malaxage*.

Et qui peut être juge de la possibilité de
ce versement dans la cuve le jour de l'opé-
ration sinon le propriétaire ? N'est-ce pas à
lui à apprécier à quel moment le versement
doit être le plus utile ?

Pourquoi la régie se montrerait-elle plus
rigoureuse à domicile qu'au dépôt ?

Pourquoi ce qui est bon au dépôt ne l'est-
il plus au domicile ?

Par le versement direct et en une seule
fois, comme le prescrit aujourd'hui l'admini-
stration, le malaxage sera non seulement
difficile, très pénible et incomplet, mais en-
core il sera d'un grand danger d'asphyxie
pour les opérateurs.

Ce malaxage dans les cuves durerait-il deux
heures, la dénaturation ne sera pas assez
intime comme le veut la loi, pour qu'aucune
quantité de sucre en nature ne puisse en
être retirée.

Si les agents de la régie, pour opérer plus
vite, font comme il a été fait chez moi, pra-
tiquier au centre de la couche supérieure de
la vendange une ouverture par où ils feront
descendre le sucre, la dénaturation sera
certainement rapide et parfaite ; mais, la
dissolution en sera longue suivant la quan-
tité ainsi versée en tas, et pourra se prolon-
ger même de 8 à 15 jours, alors qu'il serait
peut-être urgent de décuver le 4^e jour.

Avec le black-rot, la fermentation et la
décuaison rapides s'imposent.

Je crois avoir suffisamment démontré que
l'administration opère en cette matière d'une
façon contraire à l'esprit de la loi.

Veuillez agréer, etc.

Un viticulteur,
Chevalier du Mérite agricole.

Nous avons dû, à regret, supprimer la fin de la lettre,
qui visait un fait absolument personnel, et qui, à ce
titre, ne pouvait trouver place dans nos colonnes.

N. D. L. R.

BULLETIN FINANCIER

Le marché manque d'animation, mais la
tenue des cours est satisfaisante.

Nos rentes se négocient : le 3 0/0 à 103,85,
le 3 1/2 0/0 à 106,80.

Le Crédit Foncier est ferme à 655 ; le
Crédit Lyonnais est demandé à 794 ; le Com-
ptoir National d'Escompte à 588. La Société
Générale s'avance à 535.

Le Suez cote 3265.

Les fonds étrangers sont hésitants : l'Italien
est à 96,45, le Turc à 21,90, la Banque Otto-
mane à 555, l'Extérieure à 60 13/16 et le Russe
3 0/0 à 94,50.

Au comptant, les obligations des Chemins de
fer Economiques sont recherchées à 466.

L'action Bec-Auer s'est avancée à 830 et
cote 785. Les actions de la Société d'Hésacée
se traitent activement à 617.

Les obligations Ottomanes garanties ont
été actives, on cote l'obligation Salonique-
Constantinople 279,75 et la Smyrne-Cassaba
374,50.

L'Assurance sur la Vie

La Nationale Vie a été choisie pour consti-
tuer des rentes viagères au profit des sauve-
teurs et des victimes de l'incendie du Bazar
de la Charité. Cela montre quelle confiance
elle inspire aux personnes les plus compé-
tentes.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du*
Lot, découpez ce bon et
envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS,
éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais ;
vous recevrez *gratis* et *franco* un joli mor-
ceau de musique pour piano).

confié la garde à Abdel Kader ben Allal, il fut
surpris de n'y plus voir que l'emplacement
qu'elles avaient occupé. L'arabe et sa com-
pagne, le troupeau, les tentes et les tapis,
tout avait disparu. Il devait même y avoir
déjà quelques jours car l'herbe commençait à
pousser à l'endroit où avaient été dressées ces
habitations volantes.

Il alla trouver le chef du douar et lui de-
manda s'il ne pouvait lui fournir quelques
renseignements sur les deux déserteurs in-
fidèles.

— « Mauarf, je ne sais pas, » lui fut-il
répondu.

Ce dignitaire au petit pied convoqua tous
les habitants du douar, hommes, femmes et
enfants qui répondirent à l'unanimité que,
cinq jours auparavant, ils avaient vu un beau
matin l'emplacement des tentes complètement
vide. Le couple avait dû s'enfuir pendant la
nuit et personne ne savait de quel côté il
s'était dirigé.

La plupart du temps, l'indigène ne témoigne
pour ou contre quelqu'un que lorsqu'il y a un
intérêt quelconque. Ceux auxquels avait affaire
Ben Bachir n'avaient qu'à se taire, car, si on
avait fait une perquisition dans leurs tentes,
on y eut trouvé des fusils qu'ils y avaient soig-
neusement cachés, pour le moment du moins.

Abdel Kader ben Allal avait acheté le silen-
ce de ses voisins en leur en faisant cadeau.
Ben Bachir se contenta par force de ces
réponses négatives, reçut l'hospitalité de la
nuit pour lui et ses trois bêtes et se rendit le
lendemain, dès l'aube, à la caverne.

Marchant de surprise en surprise, il constata
d'abord que le rocher qui en masquait l'entrée
avait été déplacé, et, quand il eut pénétré dans
l'intérieur, qu'il y manquait une assez grande
quantité d'armes et de marchandises diverses.
Le baril qui contenait l'argent avait échappé
aux recherches ; on ne l'y soupçonnait proba-
blement pas.

— « Ah ! se dit Ben Bachir, Abdel Kader ben
Allal, mon ami, tu m'auras suivi sans que je
m'en aperçoive, tu auras vu mon entrée dans
la grotte et après mon départ tu m'auras dé-
valisé. Après avoir assassiné un mari, avoir
ensuite enlevé sa femme, tu seras devenu
voleur. C'est bien ! Une autre fois, je saurai à
qui je donne l'hospitalité. »

L'ancien berger n'aurait-il pu s'appliquer à
lui-même les deux épithètes, celle de voleur
et celle d'assassin ? Il ne voyait pas ou ne vou-
lait pas voir la poutre qui lui crevait l'œil.

— « Il m'en reste assez pour moi seul, »
finit-il par se dire et, résigné, il chargea ses
deux mules d'armes et de munitions et regagna
sa propriété d'Oudchda.

Cette fois il avait emporté toute la somme
d'argent qu'on n'avait pas découverte et que
par conséquent on n'avait pas volée et l'avait
déposée dans un trou creusé par lui-même et
placé sous la natte et les tapis sur lesquels il
prenait son sommeil.

(A suivre.)

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 70	103 87
3 0/0 amortissable.....	102 35	102 42
3 1/2 0/0 1894.....	106 75	106 80
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	501 25	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 50	—
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 50	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	—	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	102 50	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	107 25	—
— Daïra-Sanieh (20f r ^o).....	104 40	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 40	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	—	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	62 25	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	103 90	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	96 45	96 25
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 25	20 45
Roumain 5 0/0 1875.....	102 50	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 60	—
— 4 0/0 1880.....	103 70	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	103 40	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103 —	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 23	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 65	94 57
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 50	—
Turc, série D.....	22 02	22 —
Ottomanes priorité (500 f).....	453 —	—
Douanes ottomanes (500 f).....	497 —	—
Banque de France.....	3775 —	3770 —
Banque Paris et Pays-Bas.....	880 —	880 —
Comptoir national d'escompte.....	585 —	—
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	657 —	—
Crédit indust. et commercial.....	601 —	—
Crédit lyonnais.....	791 —	792 —
Société de Crédit mobilier.....	—	—
Société générale.....	530 —	—

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	468 50
— (t. rouges).....	469 —
Est-Algérien, 3 0/0.....	479 —
Est, 3 0/0.....	477 —
— nouvelles, 3 0/0.....	481 75
Midi, 3 0/0.....	481 —
— nouvelles, 3 0/0.....	481 —
Nord, 3 0/0.....	488 —
— nouvelles, 3 0/0.....	—
Orléans, 3 0/0.....	484 50
— 1884, 3 0/0.....	484 —
Ouest, 3 0/0.....	484 —
— nouvelles, 3 0/0.....	481 —
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	477 —
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion).....	484 85
— nouvelles, 3 0/0.....	479 25
Sud de la France, 3 0/0.....	466 25
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	—
— 1869, 3 0/0.....	433 50
— 1871, 3 0/0.....	421 —
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	110 —
— 1875, 4 0/0.....	587 —
— 1876, 4 0/0.....	—
— 1886, 3 0/0.....	405 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	101 75
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	392 75
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	400 75

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.
A l'occasion du premier de l'an
Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratuit.
La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en repos

satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt-souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.
Maison de confiance. Travail très soigné

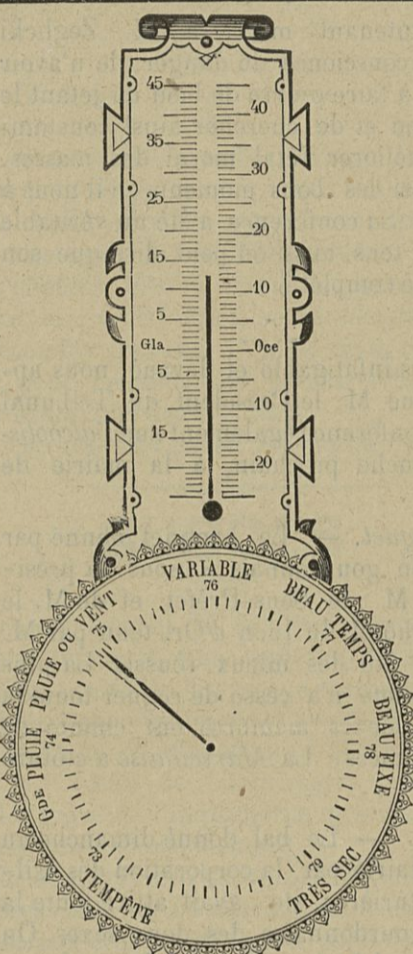
CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même la perte des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

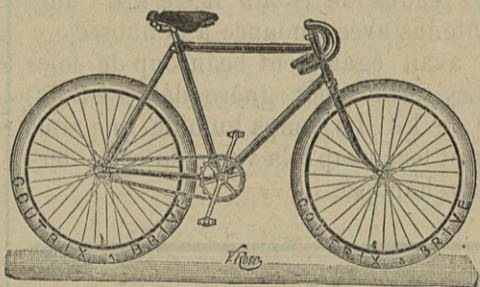
Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 1.
Id. maxima de la veille: 12.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOURE D'OR



H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ACHAT DE MATIÈRES OR, ARGENT ET PLATINE
Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Le propriétaire-gérant: A. COUSSLANT.

Cartes De Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches: 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil: 1,50 le cent.

Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port: 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — Adresser les lettres à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N° 1. M. & M ^{me} JEAN ESCLAVISSAT	N° 7. Madame R. BOUSSENARD
N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER	N° 8. R.-M. BONVALOT
N° 3. F.-H. ROUGEMONT	N° 9. LUCIEN ROUGIER LICENCIÉ EN DROIT
N° 4. MAURICE FRESNIEUX Attaché à la Banque de France	N° 10. P. SOURDINAIN
N° 5. M. BOULDOIRE AURILLAC.	N° 11. R. MIRANDOL BERGERAC (DORDOGNE).
N° 6. M. & M ^{me} GUSTAVE BRISSAC 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N° 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 50 le cent.

N° 13. Eugène DELSAHUT Sergent-major au 223 ^e de ligne	N° 16. Alexandre Decourcelles Médecin
N° 14. Mademoiselle Berthe Rivals	N° 17. Daniel & Charles Franqueville BORDEAUX
N° 15. Gaston Bergerat	N° 18. Madame Jean Haudoire Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 19. Fernand Lemarquis Étudiant en Droit	N° 22. Baptiste Rambrac
N° 20. H. Bourdier	N° 23. René Duchesne
N° 21. Madame H. Suchet	N° 24. A. Coulon

Paraîtra prochainement

L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du Département du Lot

1 FORT VOLUME D'ENVIRON 350 PAGES

Prix: 2 Francs

PAR LA POSTE: 2 FR. 25

On peut, dès à présent, adresser les commandes à l'Imprimerie du JOURNAL DU LOT, Cahors.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse:

10^e ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix: 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES,
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).